

Conditions d'utilisation de l'app Orange TV



Article 1. Objet

1.1. L'application Orange TV constitue une option des Services internet et TV d'Orange Belgium s.a.

1.2. L'application Orange TV permet au Client de :

- consulter le guide TV des 14 prochains jours avec des infos détaillées sur toutes les chaînes,
- planifier des enregistrements à distance,
- gérer ses enregistrements, enregistrements planifiés et conflits d'enregistrement,
- piloter son décodeur TV avec la télécommande virtuelle depuis l'application,
- regarder en direct, aux conditions prévues dans les présentes conditions d'utilisation, un contenu télévisé déterminé (ci-après, le « **Contenu App Orange TV** ») faisant partie du contenu télévisé plus large proposé dans le cadre des Services TV d'Orange Belgium s.a. (ci-après, la « **fonctionnalité live** »).

(ci-après, le « **Service App Orange TV** »)

1.3. Les présentes conditions d'utilisation s'appliquent à l'utilisation du Service App Orange TV par le Client.

Article 2. Documents contractuels applicables

2.1. Le Service App Orange TV est soumis :

- aux conditions générales d'Orange Belgium s.a. applicables aux Services internet et TV (disponibles sur www.orange.be),
- aux présentes conditions d'utilisation dans la mesure où elles dérogent aux conditions générales applicables aux Services internet et TV,
- aux spécifications propres au Service App Orange TV (disponibles sur www.orange.be sur les pages des services concernés),
- à la politique d'Orange Belgium s.a. applicable en matière de protection de la vie privée (disponibles sur www.orange.be).

(ci-après conjointement désignées le « **Contrat App Orange TV** »)

2.2. En utilisant le Service App Orange TV, le Client reconnaît avoir pris connaissance des documents contractuels mentionnés à l'article 2.1. et les avoir acceptés. Dans le cas où le Client n'accepte pas ces documents contractuels, le Client ne peut pas utiliser le Service App Orange TV.

Article 3. Conditions d'accès

3.1. Seuls les clients Orange disposant d'un abonnement aux Services internet et TV d'Orange Belgium s.a. qu'ils utilisent à des fins exclusivement privées peuvent avoir accès au Service App Orange TV.

Les personnes qui ne disposent pas d'un abonnement aux Services internet et TV d'Orange Belgium s.a. pourront uniquement consulter le guide TV des 14 prochains jours.

3.2. L'accès au Service App Orange TV nécessite que :

- le Client dispose d'une connexion internet mobile ou fixe (wifi, 3G ou 4G),
- le Client dispose d'un terminal de réception (tablette, smartphone ou ordinateur compatible) connecté à internet, et
- le Client ait installé l'application Orange TV sur son terminal de réception.

Article 4. Spécificités du Service App Orange TV

4.1. Le Client peut accéder au Service App Orange TV en Belgique.

Le Client peut accéder au Service App Orange TV partout dans le monde, sauf pour ce qui concerne la fonctionnalité live.

En application du règlement européen 2017/1128 relatif à la portabilité transfrontalière des services de contenu en ligne dans le marché intérieur, le Client peut accéder à la fonctionnalité live en 3G ou 4G sur le réseau Orange en Belgique, et en Roaming partout dans l'Union Européenne, à condition qu'il puisse justifier que, pendant toute la durée du Contrat App Orange TV, sa résidence habituelle se situe en Belgique. Tant lors de la conclusion du Contrat App Orange TV qu'en cours d'exécution de ce contrat, Orange Belgium s.a. peut vérifier le lieu de résidence du Client. Orange Belgium s.a. détermine les mesures qu'elle souhaite mettre en œuvre pour effectuer les vérifications nécessaires et ce, dans les limites des dispositions du règlement européen susmentionné. Le Client s'engage à donner suite aux demandes d'informations formulées en ce sens par Orange Belgium s.a.

4.2. Pour des motifs techniques ou liés aux accords intervenus avec les chaînes télévisées et les fournisseurs de contenu, le Service App Orange TV est limité comme suit :

- en principe, la fonctionnalité live permet au Client de regarder la TV en direct ou des enregistrements pour un maximum de 5 streams, c'est-à-dire sur maximum 5 appareils mobiles simultanément (ordinateurs, tablette ou smartphone compatibles). Toutefois, en raison de restrictions contractuelles imposées par les fournisseurs de contenu, il est possible que pour certaines chaînes, le nombre de streams soit inférieur à 5. Le(s) téléviseur(s) du Client n'est/ne sont pas pris en compte dans le nombre de streams,
- le Contenu App Orange TV varie en fonction de la commune où le Client réside : <https://www.orange.be/fr/produits-et-services/internet-tv-mobile#>.

4.3. Le Client accepte expressément que :

- le Contenu App Orange TV est évolutif,
- le Service App Orange TV et le Contenu App Orange TV ne sont pas les mêmes que le contenu et le service dont le Client dispose dans le cadre du Service TV d'Orange, et
- Orange Belgium s.a. peut modifier à tout moment le Contenu App Orange TV, sans notification préalable. A titre d'exemple, Orange Belgium s.a. peut, à tout moment et sans indemnité, modifier, supprimer ou ajouter un élément du Contenu App Orange TV.

4.4. L'accès et la qualité de réception du Service App Orange TV dépendent de l'accès internet utilisé par le Client et des conditions liées à cet accès. La qualité de l'image dépend de la couverture internet et de la bande passante disponible.

4.5. L'utilisation du Service App Orange TV génère du trafic et implique donc de la consommation des données mobiles dont le Client dispose en vertu de son abonnement aux Services internet et TV d'Orange Belgium s.a. Le Client supporte les frais relatifs à l'accès internet fixe et/ou mobile nécessaire pour pouvoir utiliser le Service App Orange TV ainsi que les frais résultant du trafic généré par ce Service.

Pour ne pas consommer les données mobiles dont il dispose, le Client doit bloquer l'utilisation de la fonctionnalité live en 3G/4G, en se rendant dans le menu de l'application, en cliquant sur Option puis paramètre « Qualité de la vidéo sur réseau mobile (3G/4G) » et en choisissant « pas de vidéo en 3G/4G ».

Article 5. Obligations du Client

5.1. Le Client reconnaît et accepte qu'Orange Belgium s.a. (ou ses partenaires) est titulaire de l'intégralité des droits sur le Service App Orange TV, y compris tous droits de propriété intellectuelle portant sur le Service App Orange TV. Dans le cadre du Contrat App Orange TV, Orange Belgium s.a. accorde au Client un droit temporaire, non exclusif et non transmissible d'utilisation du Service App Orange TV. Ce droit d'utilisation est strictement limité à une utilisation privée dans le cercle familial du Client.

5.2. Le Client reconnaît que le Contenu App Orange TV est protégé par des droits intellectuels de tiers et/ou d'Orange Belgium s.a. et s'engage à ne pas l'utiliser de manière non autorisée et, notamment, à respecter les droits intellectuels relatifs à ce contenu.

Le Client ne dispose d'aucun droit de reproduction ou de diffusion en vertu du Contrat App Orange TV. Le Client s'engage dès lors à ne pas télécharger, copier, reproduire, transmettre, commercialiser ou diffuser publiquement tout ou partie du Service App Orange TV et/ou du Contenu App Orange TV. En cas d'infraction de la part du Client, ce dernier garantira Orange Belgium s.a. contre toute plainte, réclamation ou action d'un tiers en rapport avec le Contenu App Orange TV ou le Service App Orange TV.

5.3. Le Client s'engage à n'utiliser le Service App Orange TV qu'à des fins légales et à garantir Orange Belgium s.a. contre toute plainte, réclamation ou action d'un tiers résultant du fait que le Client a utilisé le Service App Orange TV de manière illicite ou contraire aux présentes conditions d'utilisation.

5.4. Le Client est responsable de l'équipement et des logiciels qu'il utilise pour se connecter au Service App Orange TV. Plus particulièrement, le Client est responsable de la configuration de cet équipement et des logiciels ainsi que de toute modification de configuration y apportée.

Article 6. Obligations d'Orange Belgium s.a.

6.1. Orange Belgium s.a. fournit tous les efforts raisonnables pour fournir le Service App Orange TV de manière ininterrompue mais ne garantit toutefois pas que l'utilisation de ce service sera ininterrompue, rapide, sécurisée ou exempte d'erreurs. Par ailleurs, Orange Belgium s.a. peut interrompre le Service App Orange TV pour procéder à l'entretien, la réparation et la modification du Service App Orange TV ou du réseau Orange.

6.2. Le Client accepte le Service App Orange TV telle quelle et accepte qu'Orange Belgium s.a. ne donne aucune garantie quant à la qualité du Service App Orange TV, à la conformité de ce service à une description donnée, au fonctionnement et à la disponibilité du Service App Orange TV. Orange Belgium s.a. ne garantit pas non plus que le Service App Orange TV est dépourvu de défauts. Le Client reconnaît qu'Orange Belgium s.a. n'assume aucune responsabilité quant à l'existence d'éventuels actes de piratage, virus ou autres logiciels malveillants affectant le Service App Orange TV ou le Contenu App Orange TV.

6.3. Le Client reconnaît et accepte que le Contenu App Orange TV est édité par des tiers et qu'Orange Belgium s.a. n'a aucune influence sur ce contenu. Le Client accepte donc qu'Orange Belgium s.a. ne fournit aucune garantie et ne supporte aucune responsabilité à cet égard, tant pour ce qui concerne la qualité et la disponibilité du contenu que pour ce qui concerne la légalité de ce contenu.

6.4. De manière générale, Orange Belgium s.a. décline toute responsabilité relative à la fourniture du Service, sauf en cas de dol, de faute grave ou de faute intentionnelle.

Article 7. Durée et Résiliation

7.1. Le Contrat App Orange TV entre en vigueur le jour de la souscription du Client au Service App Orange TV et est conclu pour une durée indéterminée.

7.2. Le Client peut résilier le Contrat App Orange TV à tout moment et sans indemnité, moyennant une notification écrite. Le Service App Orange TV étant l'accessoire des Services internet et TV d'Orange :

- la résiliation du Contrat App Orange TV n'entraîne pas la résiliation du contrat relatif aux Services internet et TV que le Client a conclu avec Orange Belgium s.a.,
- le Contrat App Orange TV prend automatiquement fin le jour où le contrat relatif aux Services internet et TV prend fin.

7.3. En cas de manquement grave ou répété de la part du Client aux dispositions des présentes conditions d'utilisation ou du Contrat App Orange TV, Orange Belgium s.a. peut soit suspendre le Service App Orange TV jusqu'à ce que le Client respecte ses obligations, soit résilier le Contrat App Orange TV de plein droit et sans mise en demeure préalable, sans préavis ni indemnité.

Article 8. Modification des prestations d'Orange Belgium s.a.

8.1. Orange Belgium s.a. se réserve le droit de modifier, à tout moment, le Service App Orange TV et/ou ses caractéristiques. Le Client reconnaît et accepte qu'Orange Belgium s.a. puisse cesser, sans préavis et à son entière discrétion, de fournir tout ou partie du Service ou de ses fonctions, à titre définitif ou provisoire. A titre d'exemple, Orange Belgium s.a. peut, à tout moment et sans indemnité, modifier les conditions d'accès au Service App Orange TV et peut notamment mettre fin à la fourniture gratuite de ce service et le rendre – partiellement ou intégralement – payant.

8.2. Orange Belgium s.a. se réserve le droit de modifier les présentes conditions d'utilisation, conformément aux dispositions des conditions générales d'Orange Belgium s.a. applicables aux Services internet et TV.

8.3. En cas de modification du Service App Orange TV ou des présentes conditions d'utilisation, la faculté de résiliation du Contrat App Orange TV dont le Client dispose se limite au Contrat App Orange TV et n'entraîne pas la résiliation du contrat relatif aux Services internet et TV que le Client a conclu avec Orange Belgium s.a.